

## FICHE TECHNIQUE

Essence Pure

Code  
M08

# HARPAGOPHYTUM

CONCENTRATION MAXIMUM

## 1600 mg

Complément alimentaire à base d'extrait sec de racines secondaires d'*Harpagophytum procumbens*, standardisé à 5% en harpagosides.

✓ Extrait sec de racines secondaires d'*Harpagophytum* hautement concentrée en Harpagosides.

### QUALITÉ :

L'extrait sec d'*Harpagophytum* utilisé dans Essence Pure provient uniquement des racines secondaires de l'espèce *Harpagophytum procumbens*, où se trouve une concentration maximale en principes actifs.

Au moyen d'un processus exclusif d'extraction breveté, on obtient un profil unique de principes actifs harpagosides. La standardisation de l'extrait garantit un apport de 5% d'harpagosides.

Une gélule apporte 400 mg d'extrait sec d'*Harpagophytum procumbens* avec un ratio 4:1, équivalent à 1600 mg de poudre de racine. La standardisation garantit un apport de 20 mg de principes actifs harpagosides par gélule.

### INGRÉDIENTS ACTIFS / DOSE JOURNALIÈRE

1 GÉLULE | 2 GÉLULES

Extrait sec 4:1 de racines secondaires d' <i>Harpagophytum procumbens</i>	400 mg	800 mg
Equivalent de la poudre de racines	1600 mg	3200 mg
- Contenu en harpagosides	20 mg	40 mg

Autres ingrédients : Gélule végétale et antiagglomérant (dioxyde de silicium). Allergènes : Aucun.

### MODE D'EMPLOI :

Prendre 1 à 2 gélules par jour. L'emploi est déconseillé en cas d'ulcère gastrique ou duodénal ou calculs biliaires.

Réservé aux adultes. L'emploi est déconseillé en cas d'ulcère gastrique, duodénal ou calculs biliaires, aux femmes enceintes et allaitantes.



PRÉSENTATION : 30 Gélules végétales.



3 760152 682185



Api-Nature

Qualité et efficacité

1-3 place Marcel Rebuffat - ZA de Courtaboeuf - 91140 Villejust - France. ☎ 01 60 14 82 75 » Fax. 01 60 14 63 86 » [www.api-nature.com](http://www.api-nature.com)

ⓘ Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation équilibrée et variée et d'un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants. A conserver dans un endroit frais et sec. Selon la liste des Allégations de santé autorisées par le Règlement Européen n° 432/2012 et selon la déclaration inscrite au Registre de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).